



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 2 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	41	4	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président : Monsieur Abdelkader LAHMAR

Secrétaire : Monsieur Fakhar CHEEMA

V_DEL_26072_13

Modification du règlement des aides directes à la mobilité internationale - Cité éducative

Rapporteure: Madame EL AMRAOUI

Présents :

Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laich SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHERI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUCI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW

Procurations :

Azzedine SOLTANI donne pouvoir à Laetitia BERRIGUIGA, Saïd YAHIAOUI donne pouvoir à Adel HANACHI, Nawelle CHHIB donne pouvoir à Hélène GEOFFROY, Abdallah SLIMANI donne pouvoir à Matthieu FISCHER

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 069-216902569-20260702-V_DEL_26072_13-DE

S²LO

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2021, la ville de Vaulx-en-Velin met en œuvre une action de soutien à la mobilité internationale des jeunes grâce aux financements de l'État mobilisés dans le cadre du dispositif de la Cité de l'Emploi.

Cette action, portée directement par la Ville, a permis d'accompagner, au cours des cinq dernières années, 62 jeunes Vaudais dans leur mobilité à l'international. Le montant total des aides attribuées sur cette période s'élève à 102 904 € et les mobilités ont été réalisées dans 23 pays différents.

Le comité de pilotage de la Cité de l'Emploi, réuni le 30 avril 2026, a acté la clôture définitive de ce dispositif.

Au regard des résultats positifs obtenus et de l'intérêt de cette action qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'autonomie, l'ouverture culturelle des jeunes du territoire, il est proposé d'en assurer la continuité grâce aux financements mobilisés dans le cadre de la Cité éducative.

Ce changement de cadre de financement nécessite une actualisation du règlement d'attribution des aides afin de garantir sa conformité avec les orientations et critères d'intervention de la Cité éducative pour les aides accordées à compter de l'année 2026. Le dossier de candidature sera également modifié en conséquence.

Les principales modifications apportées au règlement sont les suivantes :

- actualisation du préambule afin de préciser que le dispositif est désormais financé dans le cadre de la Cité éducative ;
- modification des conditions d'éligibilité afin de se conformer au périmètre d'intervention de la Cité éducative. Les bénéficiaires devront être âgés de plus de 16 ans et de moins de 25 ans à la date du dépôt de leur dossier ;
- intégration au sein de la commission chargée de l'examen et de l'attribution des aides, de représentants de la Cité éducative et de l'Éducation nationale.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées au règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale des jeunes et au dossier de candidature figurant en annexes de la présente délibération ;
- approuver le règlement d'attribution figurant en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les modifications apportées au règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale des jeunes et au dossier de candidature figurant en annexes de la présente délibération ;
- d'approuver le règlement d'attribution figurant en annexe.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Azzedine SOLTANI, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Saïd YAHIAOUI, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laïch SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHEIRI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUCI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Nawelle CHHIB, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW, Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 02 juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  Abdelkader LAHMAR	Le secrétaire de séance,  Fakhar CHEEMA
---	--